

Le Monde, 18 mai 2026 (date de mise en ligne sur le Monde sur Le Monde numérique)

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/05/18/le-militant-palestinien-ramy-shaath-ex-conseiller-de-yasser-arafat-residant-en-france-depuis-2022-menace-d-expulsion\\_6691019\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/05/18/le-militant-palestinien-ramy-shaath-ex-conseiller-de-yasser-arafat-residant-en-france-depuis-2022-menace-d-expulsion_6691019_3224.html)

## **Le militant palestinien Ramy Shaath, ex-conseiller de Yasser Arafat résidant en France depuis 2022, menacé d'expulsion**

***L'ex-officiel de l'Autorité palestinienne est visé par une procédure d'expulsion, en raison de plusieurs prises de position radicales depuis le début de la guerre à Gaza, notamment au sein du collectif Urgence Palestine qu'il a cofondé.***

Le 30 avril, Ramy Shaath a reçu, chez lui à Nanterre, la notification d'engagement d'une procédure d'expulsion. La mesure, qui le décrit comme « *une menace grave pour l'ordre public* », est justifiée par « *une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique* ». Il est convoqué jeudi 21 mai devant la commission départementale d'expulsion, qui rend des avis consultatifs auxquels le préfet – en l'occurrence celui des Hauts-de-Seine – n'est pas contraint de se conformer.

La mesure vise l'homme politique palestinien de 55 ans, issu d'une grande famille de Gaza et dont le père, Nabil Shaath, a été négociateur en chef des accords d'Oslo de 1993 et premier ministre de l'Autorité palestinienne. Membre de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ancien conseiller spécial de [Yasser Arafat](#) (1929-2004), Ramy

Shaath a été invité pendant les années 1990 et 2000 dans la capitale française en tant qu'officiel palestinien.

Plus récemment, le président de la République Emmanuel Macron a personnellement œuvré à sa libération, en janvier 2022, après plus de neuf cents jours d'incarcération sans jugement dans les geôles égyptiennes, officiellement pour avoir fomenté des « *troubles contre l'Etat* », plus probablement en raison de son rôle d'activiste pendant la révolution égyptienne de 2011 ainsi que pour son rôle d'animateur d'une campagne de boycott d'Israël en Egypt

Au fur et à mesure que la perspective d'un Etat palestinien s'est éloignée, les prises de position de Ramy Shaath se sont radicalisées au sujet d'Israël. Un sujet sensible pour les autorités égyptiennes, qui craignent par-dessus tout une mobilisation de l'opinion publique sur ce sujet, alors que Le Caire n'a jamais remis en cause sa coopération sécuritaire et le traité de paix avec son voisin israélien.

La libération de Ramy Shaath avait été saluée à l'époque par un tweet du président français. Après sa sortie de prison, il s'est installé avec son épouse française dans l'Hexagone, où il a bénéficié d'un visa d'un an. Un mois et demi avant son expiration, il avait demandé son renouvellement en septembre 2023 – normalement, la demande doit être faite entre deux et quatre mois avant l'expiration. Elle n'a pas reçu de réponse malgré les multiples recours en référé déposés par ses avocats.

« Une dizaine de référés déposés »

Entretemps, le couple a eu une fille, née en novembre 2023. Une nouvelle demande de visa de séjour a été déposée sur le fondement de cette paternité d'un enfant français. Sans réponse non plus. « *En tout, une dizaine de référés ont été déposés sans succès*, déclarent les avocats de Ramy Shaath, M<sup>es</sup> Damia Taharraoui et Nicolas de Sa-Pallix. *C'est comme si l'administration utilisait tous les moyens et failles possibles pour le laisser dans l'illégalité.* » Seul un référé a débouché sur une décision de la cour administrative d'appel de Versailles, début 2025, enjoignant la préfecture des Hauts-de-Seine

d'engager une médiation avec Ramy Shaath sur le renouvellement de son visa. Le jugement est resté lettre morte à ce jour.

Mais le problème de Ramy Shaath n'est pas un problème de droit au séjour. S'il semble être *persona non grata* aujourd'hui en France, c'est à cause, selon le courrier qu'il a reçu, de ses discours et activités de militant palestinien. Ramy Shaath est l'un des cofondateurs d'Urgence Palestine, un collectif actif, virulent et très suivi en France contre la guerre menée à Gaza par Israël en représailles aux attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023.

Bruno Retailleau, à l'époque où il était ministre de l'intérieur (septembre 2024-octobre 2025), avait engagé une procédure de dissolution visant Urgence Palestine – pour « *apologie d'une organisation terroriste comme le Hamas, appel à l'intifada sur le territoire national et provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination contre les juifs* » –, sans qu'elle soit menée à son terme. Depuis janvier 2025, Ramy Shaath explique ne plus être actif au sein du collectif pour des raisons personnelles.

Par ailleurs, il avait été visé, en novembre 2023, par un signalement à la justice pour « apologie de terrorisme » du préfet de Paris de l'époque, Laurent Nuñez – aujourd'hui ministre de l'intérieur – pour avoir déclaré lors d'un rassemblement : « *Le deuxième mensonge, très grave, c'est de dire que la résistance du peuple palestinien, ce serait du terrorisme. Le peuple palestinien, comme tous les peuples sous occupation, a le droit de se défendre et de résister. Le vrai terrorisme, c'est celui qui bombarde les hôpitaux.* » Après une audition libre de Ramy Shaath, l'enquête avait été classée sans suite onze mois plus tard par le parquet de Paris.

« On cherche à me salir »

L'argumentaire avancé à l'appui de la procédure d'expulsion, que *Le Monde* a pu consulter, décrit Ramy Shaath sous un jour inquiétant et animé d'une « *haine viscérale d'Israël* ». « *Ce document est une honte. Je fais l'objet d'une véritable chasse aux sorcières. Comme je n'ai fait l'objet d'aucune condamnation en justice, on cherche à me salir à coups de rumeurs et d'accusations mensongères ou grotesques,*

s'insurge-t-il lors d'un entretien avec *Le Monde*. *Je n'ai jamais appelé à la violence ni tenu de propos racistes ou antisémites.* »

Il lui est ainsi reproché de fréquenter la nébuleuse propalestinienne, y compris l'Association France Palestine solidarité, la plus ancienne et modérée organisation du paysage militant. Autre accusation : il militerait « *dans le fond de sa pensée* » pour « *la fin du sionisme* » et serait hostile à la solution à deux Etats. « *C'est ridicule : tous les Palestiniens sont antisionistes*, rétorque-t-il. *Je proclame mon hostilité au sionisme depuis quarante ans. Quant aux deux Etats, même les dirigeants israéliens actuels sont contre. Ce n'est pas un délit à ce que je sache !* »

L'argumentaire du ministère de l'intérieur lui reproche également d'avoir qualifié Yahya Sinouar (1962-2024), l'ex-chef du Hamas à Gaza et cerveau des attaques terroristes du 7-October, de « *martyr* » et d'avoir appelé à la « *lutte armée* » lors d'une intervention le 20 octobre 2024 à Marseille. Ramy Shaath a donné, relève le courrier, un « *discours martial* » à Nantes « *en treillis militaire* » le 17 mai 2024. « *Il existe une vidéo de cette intervention. Je donne une conférence, assis et vêtu d'un pantalon Uniqlo beige*, répond-il, exaspéré. *Je ne suis ni islamiste, ni gauchiste, je représente l'OLP et l'opinion palestinienne moyenne. Mon expulsion est destinée à faire taire les voix palestiniennes en France.* »

Quant à ses propos sur Yahya Sinouar, Ramy Shaath déclare dans son mémoire de réponse au ministère de l'intérieur, qu'il ne parlait pas, dans ce discours, du 7-October mais de la façon dont il a été tué par l'armée israélienne « *dans le cadre d'un assassinat extrajudiciaire* » par un drone. Pour lui, « *la lutte armée est un droit internationalement reconnu lorsque votre territoire est illégalement occupé par une puissance étrangère. Oui, je suis pour la résistance armée à Gaza et en Cisjordanie.* » Les nombreux propos reprochés à Ramy Shaath par le ministère de l'intérieur n'ont pour autant fait l'objet d'aucun signalement, ni d'aucune procédure judiciaire.

Interrogé, le ministère de l'intérieur n'a pas souhaité réagir sur un cas individuel. La préfecture des Hauts-de-Seine n'a pas voulu s'exprimer non plus. Privé de son passeport égyptien au moment de son expulsion

en 2022 et sans papiers en France, Ramy Shaath n'a plus qu'un passeport palestinien. Mais son renvoi vers les territoires palestiniens n'est pas envisageable – il pourrait être arrêté en chemin par Israël et y subir des « *traitements inhumains et dégradants* », selon ses avocats –, ce qui le rend de fait inexpulsable. La lettre l'avisant de la procédure engagée suggère, de manière inhabituelle pour ce genre de documents, d'assigner Ramy Shaath à résidence, de limiter ses déplacements à sa commune et de l'obliger à pointer « *matin et soir* » au commissariat dont dépend son domicile. La ville de Nanterre, qui a fait de Ramy Shaath un citoyen d'honneur en 2021, a apporté son soutien à l'activiste palestinien dans un communiqué du 13 mai.

[Christophe Ayad](#)